

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet LAMELLUX SAS sur la commune principale de l'AIOT 12 Rue Pierre Milon 19100 Brive-la-Gaillarde.

La référence de votre dossier est A-3-ZVZNYA00 et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 07/04/2023 à 12h39 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**

- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **39416082400063**

Raison sociale **LAMELLUX**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

12 RUE PIERRE MILON

--

19100 BRIVE LA GAILLARDE

Signataire

Nom : **BORDELONGUE**

Prénom : **Guillaume**

Qualité : **Président**

Référent

Nom : **BORDELONGUE**

Prénom : **Guillaume**

Fonction : **Président**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **LAMELLUX SAS**

Description des activités :

L'entreprise LAMELLUX est une menuiserie, qui fabrique des portes, boiseries contemporaines, comptoirs, bureaux, bibliothèques ou encore tables de conférence. Ces éléments sont réalisés sur-mesure et sont spécialement conçus et fabriqués pour la décoration intérieure d'espaces privés et publics. Lamellux est labellisée Entreprise du Patrimoine Vivant (EPV), Entreprise Française Innovante, BPI Excellence, Ateliers d'Art de France et Maître artisan en Métiers d'Art. La manufacture Lamellux intègre un équipement complet de production : unité de séchage de bois, atelier de fabrication (Centres d'usinages avec CFAO, scies à commande numérique, presses, ponceuses...), Hall de fabrication, hall de montage et d'assemblage, local pour les composites, laboratoire, atelier de finition.

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **OUI**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

[Localisation de l'installation](#)

Adresse **12 Rue Pierre Milon 19100 Brive-la-Gaillarde**

X : 579934

Y : 6451175

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation,

jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2940	2940-2-b	Application, cuisson, séchage de vernis, peinture, apprêt, colle, enduit, etc.	Quantité maximale journalière de produits susceptible d'être mise en oeuvre 27 kg/j	DC	6000kg / 220 jours = 27 kg/j

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **OUI**

Réseau public de distribution d'eau **OUI**

Volume maximum annuel (en m³) **300**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **OUI**

Origine et la nature des eaux résiduaires :

Les rejets ne sont constitués que par les eaux usées du site, qui rejetées dans le réseau de collecte des eaux usées de la zone d'activité. les eaux pluviales de toitures sont rejetées dans le réseaux de collecte des eaux pluviales de la zone. les eaux de ruissellement de voirie et de parking sont rejetées dans le réseau de collecte des eaux pluviales de la zone via un séparateur hydrocarbure de classe I installé en sorite de site.

L'exutoire des eaux résiduaires :

Sur le réseau collectif avec station d'épuration

Est-il prévu un traitement ou prétraitement sur site des eaux résiduaires avant rejet ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Les déchets de l'installation de d'application de vernis, résine, peinture, sont essentiellement des emballages vides souillés qui sont éliminés suivant une filière agréée via un collecteur agréé . les autres déchets sont ceux issus de la fabrication et de l'activité tertiaire, ils ont été développés dans le dossier de demande d'enregistrement déjà instruit.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Deux Poteaux d'Incendie normalisés (PI) permettent d'assurer la défense incendie du site. Ils sont situés à moins de 150 m de l'installation (de part et d'autre) et font partie du système de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) de la ZAC de Brive Laroche. Le règlement du PLU de la zone prévoit que le fournisseur d'eau potable doit pouvoir assurer un débit simultané de deux poteaux d'incendie de 300 m³/h. La défense intérieure est assurée par des extincteurs à eau pulvérisée et /ou des extincteurs poudres ABC, répartis dans l'ensemble des bâtiments à raison d'un extincteur pour 200 m² de plancher et des extincteurs CO₂ placés à proximité de chaque armoire électrique. De même, un extincteur poudre ABC est disposé à proximité des appareils de charge de batteries.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Non

**Organisme
en charge**

Nom de l'autorisation ou de la déclaration	Date de dépôt	de l'instruction
Demande d'enregistrement DDE	14/10/2021	DREAL - UT de la Corrèze

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

03.1 ICPE 01.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

03.2 ICPE 01.pdf